

Des représentants de la Cour suprême des comptes au Nicaragua s'entretiennent avec Franziska Pfister

### **Révision indépendante des comptes de l'Etat : quel bénéfice pour le peuple ?**

*La première révision externe des comptes de l'Etat qui a eu lieu en 2005 a été l'un des principaux acquis de l'aide budgétaire au Nicaragua – et en même temps l'une des conditions de son octroi. Qu'entend-on exactement par là ?*

Réviser les comptes signifie comparer le budget aux dépenses effectives comptabilisées. Nous contrôlons par exemple l'existence de quittances ou d'autres justificatifs. Nous comparons les directives aux paiements effectués. Et ainsi de suite. Ces dernières années, on a beaucoup investi au Nicaragua, en liaison avec l'aide budgétaire, dans la gestion des finances publiques. On est en droit d'affirmer aujourd'hui que le dispositif de gestion est relativement moderne. Dans le cadre de ces travaux, la vérification indépendante des comptes de l'Etat était l'une des exigences principales, également du côté des donateurs. Jusqu'en 2005, les moyens financiers qui auraient permis de réviser tous les mouvements financiers du budget public national manquaient. Seules certaines institutions étaient contrôlées pendant un court laps de temps : on se limitait à vérifier les comptes en comparant les chiffres mais on n'effectuait jamais de visites sur place. En 2005, on a inscrit au budget 2 millions de córdobas (un peu plus de 150'000 CHF) pour la révision. En outre, la Banque interaméricaine de développement a mis à disposition 31 experts; secondés par leurs collègues nicaraguayens de la Cour suprême des comptes, ils ont mené à bien la révision de 21 institutions. Il s'agissait de 19 ministères de l'Etat et de deux institutions soutenues par l'Etat.

La Cour suprême des comptes du Nicaragua est une institution indépendante rattachée au ministère des finances. Nos deux interlocuteurs : Marisol Cruz Chirino est directrice de la section des contacts avec les institutions ; quant à José Angel Rosales Zeas, il dirige la section « Audit » du secteur « Budget, investissements et recettes de l'Etat ».

*Quels ont été les résultats concrets des révisions de 2005 à 2007 ? L'argent a-t-il rempli certaines poches de manière indue ?*

On a découvert de nombreuses fautes administratives ou de petites infractions. Parfois, il n'y avait pas de signature ou il n'y avait que des photocopies des factures : l'original manquait. Une autre pratique très courante, c'est que les gens préfèrent recevoir un montant en espèces plutôt que de prendre leurs vacances. On a aussi constaté des augmentations de salaire qui n'avaient pas été autorisées. Quand les infractions sont plus graves, on procède à des révisions plus approfondies. Mais nous n'avons pas trouvé d'irrégularités massives.

*Quel est l'effet obtenu par cette révision ? Qu'a-t-on pu atteindre ?*

Les recommandations de la première révision n'ont pas eu d'effet direct parce que le budget de l'année suivante était déjà mis en oeuvre. Mais les expériences passées nous ont beaucoup appris et nous avons investi par la suite dans la formation initiale et continue de nos collaborateurs et collaboratrices. De nombreux fonctionnaires sont

désormais mieux informés de la façon de procéder et des conditions légales. Les cours que nous avons conçus et mis sur pied étaient gratifiants. D'après notre expérience, on perçoit des améliorations très nettes. La plupart des institutions appliquent immédiatement les contraintes techniques (normes) dès que celles-ci leur sont familières. Le nombre des institutions qui ont été soumises à une révision a fortement augmenté. Parmi les fonctionnaires, on observe une prise de conscience de plus en plus marquée quant à leur obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds.

Nous ne souhaitons pas uniquement vérifier la gestion des comptes et améliorer ainsi l'état des finances ; nous cherchons aussi à nous assurer que les fonds disponibles sont bel et bien utilisés en accord avec les objectifs fixés. A cet effet, nous contrôlons à l'aide de certains indicateurs – par exemple la scolarisation des enfants en âge de fréquenter une école – si les résultats ont été atteints comme ils étaient planifiés. La visite de certains projets est déjà une composante fixe de la révision. Des ingénieurs capables d'effectuer une évaluation qualitative y participent également. Un problème subsiste néanmoins : celui du financement de la révision. Nos moyens sont extrêmement limités – d'une part les ressources en termes de finances, d'autre part celles en termes de personnel.

*Dans les institutions, les changements sont donc perceptibles. Qu'en est-il de la population? Quel bénéfice tire-t-elle de la révision des comptes de l'Etat ?*

La révision a pour objectif premier de garantir une utilisation efficace de nos recettes fiscales et des contributions externes comme l'aide budgétaire. La vérification des comptes améliore la transparence. La révision externe renforce la crédibilité des pouvoirs publics. Nous sommes sur la bonne voie. Le peuple a la possibilité de comprendre maintenant le fonctionnement du budget de l'Etat et ce qui est financé. Ceci permet d'accroître la confiance à l'endroit des autorités. Obtenir que la population change d'opinion est difficile : il faudra du temps. Mais nous avons déjà observé des transformations chez les gens avec lesquels nous sommes en contact dans le cadre de la révision. Autrefois, ils disaient lors de nos visites : « Attention, les voilà qui arrivent et ils vont chercher une personne à harceler. » Aujourd'hui, lorsque nous nous rendons sur place, ils nous disent: « Nous espérons que les recommandations qu'on nous donne auront été utiles. » Les réticences ont cédé la place à une attitude constructive. Le processus inspire davantage confiance aux gens et c'est très prometteur.

Franziska Pfister, dr. EPFL Zurich, est spécialiste en sciences de l'environnement et travaille entre autres pour Gerster Consulting. Le texte présent a été rédigé avec le concours de Sonja Beeli et fait partie d'une série d'articles mandatés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) afin d'apporter des éclairages divers sur l'aide budgétaire. Cet article reflète l'opinion personnelle de l'auteure.